

29 mai 2020

REPRISE DE L'ECOLE POUR LES PETITES ET MOYENNES SECTIONS

La ville de Dax est pleinement engagée dans la phase de reprise de la vie scolaire en cours. Elle a mobilisé des moyens importants en personnels et en logistique pour permettre le bon déroulement des enseignements et de la journée scolaire, dans le respect du protocole sanitaire de l'Éducation nationale, et entend continuer à le faire.

Cet engagement est nécessaire à triple titre : tout d'abord pour **garantir la sécurité sanitaire de tous**, enfants, enseignants et personnels municipaux ; pour **faciliter ensuite la reprise d'activité professionnelle des parents**, qui ont dû s'organiser depuis trois mois pour assurer tant la scolarité que la garde à domicile de leurs enfants, ce qui a plus particulièrement pénalisé les familles monoparentales ; enfin, et surtout, la ville a le souci du **bien-être des enfants d'acquois** et du **lien fondamental** que constitue le milieu scolaire pour le développement de leur sociabilité et de leurs apprentissages, notamment pour des enfants dont l'environnement familial ne permet pas un épanouissement équilibré.

L'élargissement progressif des niveaux accueillis, qui couvre désormais l'ensemble des classes élémentaires et la grande section de maternelle, s'est déroulé sans difficulté notable. Il pose aujourd'hui la question du retour à l'école des élèves de petites et moyennes sections de maternelle. La perspective d'une reprise qui n'aurait lieu qu'au mois de septembre prochain, après 6 mois passés loin de l'école, est un élément qui doit être considéré à sa juste importance et avec la pleine conscience de nos responsabilités.

A cette première question s'ajoute celle de la réouverture des accueils de loisirs du mercredi, qui couvrent un besoin réel de notre population. Les accueils de loisirs sont autorisés à ouvrir depuis la mi-mai, à condition d'offrir les conditions sanitaires et d'encadrement nécessaires.

La ville de Dax considère qu'elle apporte toutes les garanties au bon fonctionnement de ses écoles et accueils de loisirs et elle ne fera pas obstacle aux directives nationales d'ici à la fin de l'année scolaire.

Dans ces conditions et afin de répondre au besoin de scolarisation des élèves, l'accueil des enfants des **petites et moyennes sections sera assuré à Dax à compter du mardi 2 juin au matin**, dans le cadre de l'organisation fixée par l'Éducation nationale. Chaque directeur d'école est responsable de l'organisation de l'accueil des enfants dans son école.

Toutefois, pour tenir compte des besoins d'organisation supplémentaires qu'elle suppose, **la réouverture des accueils de loisirs du mercredi interviendra le mercredi 10 juin.**

Les enfants de parents dont les professions sont reconnues prioritaires à la gestion de crise continueront d'être accueillis dans les conditions actuelles.